



Droits d'une mere et de sa fille abandonnée par le pere

Par jonast_old

bonjour

pour faire cours je vous resume la situation

je suis ivoirienne et en 2006j'ai eu un enfant avec un citoyen francais, nous sommes à présent séparés (décision venant de lui) je vis en Côte d'Ivoire avec ma fille à présent et les formalités pour que cette dernière obtienne la nationalité française sont en cours (selon le père) et ce dernier me demande certains documents pour que ses démarches aboutissent,

cependant je me demande quels sont mes droits au cas où ce dernier voudrait récupérer une fois qu'elle est déclarée française

de plus est-il possible d'exiger que celle-ci aille lui rendre visite toute seule en France sachant qu'elle ne le connaît pas et qu'elle n'a pas de lien avec lui. (elle a 1 an)

merci